

AVIS PUBLIC

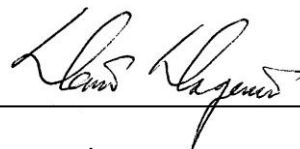
EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné:

Lors d'une séance publique qui se tiendra à la salle du conseil de l'hôtel de ville au 2053, chemin du Tour-du-Lac, Lac-des-Plages (Québec) J0T 1K0, le 11 mai 2018, à 19 h, les membres du conseil étudieront la demande de dérogation mineure suivante :

- Autoriser la construction d'un bâtiment accessoire dans la cour avant du 96, chemin du Lac-Lévesque, en contravention avec le règlement de zonage 07-2000, à l'article **9.5.1.1** *Les constructions accessoires aux habitations et aux maisons mobiles sont permises dans la cour arrière et les cours latérales, de même que dans la cour avant opposée à la façade principale dans les cas de lots transversaux seulement.*

À cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à cette demande.

DONNÉ à Lac-des-Plages, ce 11 avril 2018.



Denis Dagenais
Directeur général / Secrétaire trésorier